

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL EPOX - Durcisseur

Version: 1131

Date de révision: 10/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: IPESOL EPOX- Durcisseur
1. 1. 1. Contient:
- alcool benzylique
  - m-phénylenebis(méthylamine)
  - Formaldéhyde, réaction oligomères produits avec 4,4'-isopropylidènediphénol et m-phénylène-bis-(méthylamine)
  - bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- 2 IP  
2B Rue de Thal - BP 20066  
F-67211 OBERNAI CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 18 36 95  
Télécopie: +33 (0)3 88 19 08 59  
Courriel: info@2ipfrance.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: Aucune information

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- \* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 \*
  - \* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 \*
  - \* Corr. cut. 1B / SGH05 - H314 \*
  - \* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*
  - \* Repr. 2 / SGH08 - H361 \*
  - \* Tox. aq. chron. 3 / H412 \*

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H332 Nocif par inhalation.

2. 2. 3. Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P301 EN CAS D'INGESTION:  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.  
P330 Rincer la bouche.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL EPOX - Durcisseur

Version: 113I

Date de révision: 10/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- confortablement respirer.  
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):  
EUH208 Contient du (de la) • m-phénylenebis(méthylamine), • Formaldéhyde, réaction oligomères produits avec 4,4'-isopropylidènediphénol et m-phénylène-bis-(méthylamine), • bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: Aucun.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- alcool benzylique  
- N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6  
- Conc. (% pds) : 35 < C <= 50  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332
  - m-phénylenebis(méthylamine)  
- N° CE: 216-032-5 - N° CAS: 1477-55-0  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480150-50  
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 35  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332 - Sens. cut. 1 - H317 \*  
SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314  
- Tox. aq. chron. 3 - H412  
- Divers :  
VME mg/m<sup>3</sup> = 0,1
  - Formaldéhyde, réaction oligomères produits avec 4,4'-isopropylidènediphénol et m-phénylène-bis-(méthylamine)  
- N° CE: 500-607-5 - N° CAS: 161278-17-7  
- Conc. (% pds) : 20 < C <= 25  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - Sens. cut. 1 - H317 \*  
SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314  
- Tox. aq. chron. 4 - H413
  - bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol  
- N° Id: 604-030-00-0 - N° CE: 201-245-8 - N° CAS: 80-05-7  
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318 \* SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 2 - H361  
- Tox. aq. aiguë 3 - H402(\*)  
- Divers :  
VME mg/m<sup>3</sup> = 10 - VLE ppm = 0,02

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, faire la respiration artificielle si nécessaire et appeler d'urgence un médecin.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL EPOX - Durcisseur

Version: 113I

Date de révision: 10/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 1. 3. Contact avec la peau: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /
4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque des brûlures. Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite..
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre chimique sèche
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Évacuer la zone.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): En cas d'incendie: maintenir les fûts, etc., à basse température en les arrosant d'eau, mais PAS de contact direct avec l'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL EPOX - Durcisseur

Version: 113I

Date de révision: 10/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

|   |  |
|---|--|
| incompatibilités:   | bien ventilé.  |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:                                  | Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.<br>Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. |
| 7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine   |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):                     | Etanchéité   |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • m-phénylenebis(méthylamine) : VME mg/m<sup>3</sup> = 0,1 • bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol : VME mg/m<sup>3</sup> = 10 - VLE ppm = 0,02

#### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés: gants en caoutchouc nitrile, gants en Néoprène
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié: tablier et bottes résistants aux solvants
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

#### 8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: jaune
9. 1. 3. Odeur: aminée
9. 1. 4. PH: 12
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 205°C
9. 1. 6. Point d'éclair: 105 °C
9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité: 380°C
9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 9. Pression de vapeur: 5 Pa à 20°C
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1,09 kg/m<sup>3</sup>
9. 1. 11. Viscosité: 0,3 - 0,7 Pa.s à 25°C

#### 9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non déterminé.
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non déterminé.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Aucune raisonnablement prévisible.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Aucune sous utilisation normale.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL EPOX - Durcisseur

Version: 113I

Date de révision: 10/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 4. Conditions à éviter: Aucune raisonnablement prévisible.
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: [101-51-6] :  
CL50/inhalation/4h/rat = 4,178 mg/L  
[1477-55-0] :  
CL50/inhalation/1h/rat = 3,89 mg/L  
CL50/inhalation/4h/rat = 2,4 mg/L
11. 2. 2. Contact avec la peau: [101-51-6] :  
DL50/cutanée/lapin = 2 000 mg/kg  
[1477-55-0] :  
DL50/cutanée/lapin = 2 000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion: [101-51-6] :  
DL50/orale/rat = 1 230 mg/kg  
[1477-55-0] : 930 mg/kg
11. 3. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Biodégradabilité: 77.1 - 92.3 %
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: [101-51-6] :  
Coefficient de partage (n-octanol-eau,log Pow) = 1.1  
[1477-55-0] :  
Coefficient de partage (n-octanol-eau,log Pow) = 0.18  
BCF: 0.43  
[85-05-7]  
Coefficient de partage (n-octanol-eau,log Pow) = 3.4  
BCF: 73
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Aucun.
12. 7. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1760
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL EPOX - Durcisseur

Version: 113I

Date de révision: 10/11/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 8

14. 4. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. 3. Polluant marin: non

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 8

14. 5. 2. Groupe d'emballage: II

14. 6. Dangers pour l'environnement: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Cf : §6

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 1907-2006  
Règlement CE 1272-2008  
Règlement CE 790-2009  
Règlement CE 453-2010

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 5. Information(s) supplémentaire(s): COV = 543 g/l

16. 6. Historique:

16. 6. 1. Date de la première édition: 25/04/2006

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**PRU - Durcisseur - Composant B**

**Version: 113I**

**Date de révision: 10/11/2016**

**RE EC/830/2015 - ISO 11014-1**

---

|   |                          |
|---|--------------------------|
| 16. 6. 2. Date de la révision précédente: | 19/05/2016               |
| 16. 6. 3. Date de révision:               | 10/11/2016               |
| 16. 6. 4. Version:                        | 113I                     |
| 16. 6. 5. Révision chapitre(s) n°:        | 1-16                     |
| 16. 7. Réalisé par:                       | 2IP - info@2ipfrance.com |